

## MANDAT DE RECHERCHE DE FINANCEMENT

---

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

1. ....  
.....

Étant entendu qu'en cas de pluralité d'intervenants, ceux-ci déclarent agir conjointement et solidairement entre eux,

Ci-après désigné le « **Mandant** »,  
**De première part ;**

### ET :

2. La société **MG CREDITS IMMOBILIERS**, SARL au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé 3 Rue Riant - 93200 SAINT DENIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 479471567 numéro de TVA intracommunautaire n° FR64479471567.

01-48-20-13-24, [contact@mgcreditsimmobiliers.fr](mailto:contact@mgcreditsimmobiliers.fr)

Immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 13002530 dans la catégorie courtier en opérations de banque et en services de paiement (cette immatriculation peut être vérifiée sur le site Internet : [www.orias.fr](http://www.orias.fr)),

Disposant d'une couverture en responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MS AMLIN, contrat n° 2005PCA345 pour un montant de 800 000 €

Représentée par son gérant, Rui GOMES ayant tous pouvoirs aux fins des présentes en vertu des statuts.

Ci-après désignée le « **Mandataire** »,  
**De deuxième part ;**

Ci-après désignés ensemble ou individuellement les « **Parties** » ou la « **Partie** ».

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

Par le présent contrat, le Mandant confère au Mandataire qui l'accepte, mandat de rechercher un crédit afin d'obtenir le financement nécessaire à son projet.

Les mentions contenues dans le présent mandat complètent les informations contenues dans le **document d'entrée en relation** que le Mandant reconnaît avoir reçu préalablement à la signature des présentes et avoir pu en prendre connaissance en temps utiles.

**UN CREDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ETRE REMBOURSE. VERIFIEZ VOS CAPACITES DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

### **1. OBJET DU MANDAT**

Le Mandant confère par les présentes au Mandataire qui accepte, mandat d'effectuer les études, démarches et négociations aux fins d'obtenir un prêt adapté à ses besoins auprès de tout organisme financier, en vue du financement du projet suivant :

- **Projet :**
  
- **Montant du crédit :**
  
- **Durée :**

Au vu des négociations, le Mandataire pourra proposer de modifier les caractéristiques du prêt envisagé afin de répondre au mieux au besoin de financement, et ce en diminuant ou en augmentant le montant, le taux et/ou la durée du prêt, sans qu'il ne soit nécessaire d'établir un nouveau mandat ou de conclure un avenant au présent mandat.

Le Mandant autorise le Mandataire à se substituer en ses lieu et place et à transmettre à l'organisme de crédit ainsi qu'à tout professionnel intervenant à la présente opération toute information ou document nécessaire à la bonne réalisation du présent mandat.

## 2. RÉMUNÉRATION DU MANDATAIRE

En rémunération de l'exécution de sa mission et des négociations avec les établissements de crédit, le Mandant versera au Mandataire un honoraire forfaitaire fixe d'un montant de : .....

Le Mandant accepte, sans qu'il ne soit nécessaire d'établir un nouveau mandat, que le montant en euros puisse varier en fonction du montant du prêt en cas de modification du montant du prêt dans les conditions prévues à l'article 1 du présent mandat.

La rémunération n'est due que si le Mandataire remplit sa mission et obtient un accord de crédit qui se concrétisera par la signature d'un contrat de prêt et le déblocage des fonds.

Les honoraires seront dus par le Mandant dès le premier déblocage des fonds.

Dans l'hypothèse d'un financement accordé directement par la banque du Mandant, sans l'intermédiation du Mandataire mais au moyen de ses préconisations et/ou des conditions obtenues par ailleurs, le Mandant devra verser au courtier la rémunération définie ci-dessus.

Le Mandat donne mandat irrévocable à l'organisme de crédit ou au notaire de régler les honoraires au Mandataire par prélèvement sur les fonds prêtés.

### Rémunération par l'établissement de crédit :

Le Mandataire informe le Mandant qu'il est susceptible de percevoir une rémunération de l'établissement de crédit.

Le montant des frais et de la rémunération seront communiqués au Mandant préalablement à la conclusion du contrat.

## 3. DURÉE

Le présent mandat est conclu pour une durée indéterminée.

Toutefois, en l'absence de fourniture par le Mandataire d'une proposition de financement au Mandant avant l'expiration d'un délai de 60 jour(s) à compter de la signature des présentes, le mandat prendra fin de plein droit.

Dès lors qu'une proposition de financement aura été communiquée au Mandant dans ce délai, le mandat prendra fin lors du déblocage des fonds et du versement intégral de la rémunération du Mandataire.

Le mandat peut être révoqué par l'une des Parties à tout moment avant l'obtention de l'accord de crédit, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 15 jours.

## 4. OBLIGATIONS DES PARTIES

### **a. Obligations du Mandataire**

Dans le cadre de la présente mission, le Mandataire indique avoir dûment interrogé le Mandant sur l'état de ses connaissances et sur son expérience en matière d'opérations de banque, ainsi que sur sa situation financière et ses besoins, de manière à pouvoir lui fournir les conseils les plus adaptés à sa situation.

Par ailleurs, le Mandataire a demandé au Mandant des informations relatives à ses ressources et à ses charges ainsi qu'aux prêts en cours qu'il a contractés, de manière à ce que l'établissement de crédit puisse apprécier sa solvabilité.

Le Mandataire s'engage à étudier avec sincérité et loyauté la demande du Mandant et à agir au mieux de son intérêt.

Il s'engage à informer le Mandant des règles applicables aux opérations de banque et aux services de paiement, ainsi qu'à l'éclairer sur l'étendue de ses devoirs et obligations.

Le Mandataire communiquera au Mandant :

- les caractéristiques essentielles du crédit proposé ;
- les conséquences que le crédit peut avoir sur sa situation financière et, le cas échéant, sur les biens remis en garantie ;
- les informations portant sur la description et la comparaison des différents types de contrats disponibles sur le marché ;
- les raisons qui motivent la proposition faite au Mandant.

### **b. Obligations du Mandant**

Le Mandant s'engage à fournir au Mandataire l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'étude de la demande de prêt et s'engage à transmettre des informations justes, complètes et exactes relatives, notamment, à :

- ses connaissances et son expérience en matière d'opérations de banque ;
- sa situation financière et ses besoins, de manière à pouvoir lui offrir des services, contrats ou opérations adaptés à sa situation ;
- les informations relatives à ses ressources et à ses charges ainsi qu'aux prêts en cours qu'il a contractés, permettant à l'établissement de crédit ou à la société de financement de vérifier sa solvabilité ;
- ses revenus et dépenses, afin qu'il puisse être procédé à une appréciation pertinente de sa capacité à remplir ses obligations telles qu'elles seront définies par le contrat de crédit.

Le Mandataire rappelle au Mandant qu'en l'absence de communication d'éléments exacts et complets il ne pourra être procédé à une évaluation appropriée. En outre, il lui indique qu'aucun crédit ne peut être accordé lorsque l'établissement de crédit ne peut procéder à l'évaluation de la solvabilité du fait d'un refus de l'emprunteur de communiquer ces informations.

A ce titre, le Mandant atteste que tous les renseignements communiqués au Mandataire sont sincères et exacts, et que le dossier transmis a été établi à l'aide de documents authentiques et véritables. Il

s'engage à avertir le Mandataire de tout élément nouveau qui pourrait modifier les conditions ou la réalisation du présent mandat.

Il déclare être informé que toute déclaration erronée ou mensongère ainsi que toute production de faux donnera lieu à la résiliation immédiate du présent mandat, sans indemnité, et pourra donner lieu à des poursuites pénales.

## 5. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le Mandataire indique au Mandant qu'il est amené à collecter et à traiter des données à caractère personnel.

Le Mandant reconnaît avoir été informé des modalités de ces traitements de données, de leur communication et de ses droits les concernant dans le **document d'entrée en relation** qui lui a été remis préalablement à la conclusion du présent mandat.

## 6. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-18 du Code de la consommation, dans l'hypothèse où la présente serait un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, le Mandant, à la condition qu'il ait la qualité de consommateur, peut se rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour de la conclusion du contrat.

Le Mandant doit notifier au Mandataire sa volonté de se rétracter du présent contrat, avant l'expiration du délai de rétractation, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique) adressée à :

M. Rui GOMES  
3 Rue Riant - 93200 Saint Denis  
06-77-97-30-33  
rui.gomes@mgcreditsimmobiliers.fr

Le Mandant peut, s'il le souhaite, utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-joint.

## 7. EXERCICE IMMÉDIAT DE LA MISSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-25 du Code de la consommation le Mandant :

- Autorise par la présente le Mandataire à commencer à exécuter immédiatement sa prestation, sans attendre l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours prévus à l'article L. 221-18 du même code.

En outre, dans l'hypothèse où le présent mandat serait pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation, le Mandant renonce expressément à exercer son droit de rétractation.

- N'autorise pas le Mandataire à commencer à exécuter sa prestation avant l'expiration du délai de rétractation.

## 8. RECOURS, RÉCLAMATIONS ET LITIGES

En cas de litige et préalablement à tout autre recours, le Mandant doit adresser une réclamation au Mandataire, par courrier électronique ou postal, à l'adresse suivante :

M. Rui GOMES  
3 Rue Riant - 93200 Saint Denis  
rui.gomes@mgcreditsimmobiliers.fr

Le délai de traitement des réclamations est de dix (10) jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation pour accuser réception (sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai) et deux (2) mois entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client (sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées).

Dans le cas où le Mandant ne serait pas satisfait de la réponse apportée dans les conditions énoncées ci-dessus, il peut alors recourir gratuitement à une médiation en s'adressant, dans un délai de douze (12) mois à compter de la réponse apportée à la réclamation, aux médiateurs ci-après :

Ce processus de médiation est soumis à la confidentialité. Il ne fait en aucun cas obstacle à une saisine des juridictions compétentes, sous réserve des dispositions de l'article 750-1 du Code de procédure civile.

Le Mandant rappelle au Mandataire qu'il est susceptible, dans le cadre de son activité, d'être contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont les coordonnées lui ont été communiquées dans le **document d'entrée en relation**.

## 9. LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis à la loi française qui régira, plus largement, toutes les questions relatives à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution et l'extinction du présent engagement.

## 10. STABILITÉ

La nullité, l'inopposabilité, ou, plus généralement, l'absence d'effet de l'une quelconque de ses stipulations n'affectera pas le reste du présent contrat de mandat, laquelle sera exécutée comme si cette stipulation n'avait jamais existé à condition, toutefois, que cette nullité, inopposabilité ou absence d'effet ne compromette pas l'équilibre de la convention et que la stipulation en cause n'ait pas été une condition déterminante du consentement d'une des Parties.

Dans un tel cas, les Parties agissant de bonne foi, substitueront si possible à cette disposition illicite une disposition licite correspondant à l'esprit et à l'objet de celle-ci.

Fait à ....., le ....., en deux exemplaires originaux, dont un remis immédiatement au Mandant.

- Conformément aux dispositions des articles L. 221-8 et L. 221-9 du Code de la consommation, le Mandant donne expressément son accord pour que l'exemplaire original des présentes qui lui est remis le soit sous forme dématérialisée.

**Le Mandant :**

*Signature précédée de la mention  
« bon pour mandat »*

**Le Mandataire :**

MG CRÉDITS IMMOBILIERS  
Représenté par : Rui GOMES

*Signature précédée de la mention « Bon pour  
acceptation de mandat ».*

**M.G CREDITS IMMOBILIERS**  
3, RUE RIAnt  
93200 SAINT DENIS  
Tel: 01 48 20 13 24  
RCS Bobigny: 479 471 567  
CAPITAL : 8000€

*Gomes*  
*Bon pour-acceptation du Mandat*

**MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION  
(Annexe à l'article R. 221-1 du Code de la consommation)**

*Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.*

---

A l'attention de : MG CRÉDITS IMMOBILIERS 3 Rue Riant - 93200 Saint Denis 01-48-20-13-24  
contact@mgcreditsimmobiliers.fr

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du mandat de recherche de financement vous confiant une prestation de recherche et de négociation de crédit immobilier, signée le :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(\*) Rayez la mention inutile.